

Info-parents: Septembre 2026



Chers parents,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que toute l'équipe de l'École du harfang-des-neiges vous souhaite un merveilleux début d'année scolaire 2026-2027 ! Nous sommes ravis d'accueillir vos enfants et de débiter cette nouvelle aventure avec eux.

Cette année, notre grand thème rassembleur sera : « Cultivons le bien-être ». Ensemble, à l'école comme à la maison, prenons le temps de cultiver un environnement bienveillant, chaleureux et propice à l'épanouissement, à la réussite et au bonheur de chaque élève.

📌 Votre rendez-vous mensuel : L'Info-Parents

Afin de maintenir un lien étroit et transparent tout au long de l'année, nous vous invitons à lire attentivement chaque édition de notre Info-Parents, qui vous sera partagée au début de chaque mois.

Cet outil de communication est essentiel pour rester à l'affût de la vie à l'école.

Prendre le temps de parcourir ce document chaque mois est la clé pour ne rien manquer et pour accompagner au mieux votre enfant dans son année scolaire.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse collaboration et votre confiance. Bon début d'année à tous!

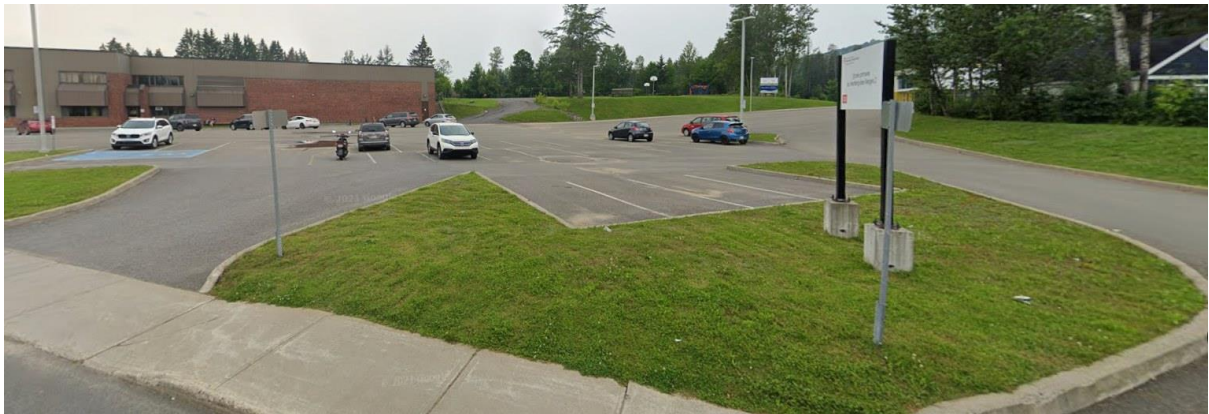
L'équipe de l'École du harfang-des-neiges

Dates importantes



- **2 septembre 18h**: Rencontre de parents pour les élèves du préscolaire (dans la classe de votre enfant)
- **3 septembre 18h**: Rencontre de parents pour les élèves du 1er cycle (dans la classe de votre enfant)
- **3 septembre 19h**: Assemblée générale des parents (TOUS) - Gymnase de HDN1
- **7 septembre** : Congé
- **10 septembre 18h**: Rencontre de parents pour les élèves du 2e cycle (dans la classe de votre enfant)
- **10 septembre 19h**: Rencontre de parents pour les élèves du 3e cycle (dans la classe de votre enfant)
- **18 septembre** : Journée pédagogique
- **30 septembre** : photo scolaire

Stationnement non accessible



Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, il est **INTERDIT** d'entrer dans le stationnement de l'école entre 7h30 et 8h00. Nous vous invitons à utiliser le stationnement de la municipalité ou de l'église. Une brigadière s'assurera de faire traverser vos enfants en toute sécurité vers la cour de l'école.

De plus, veuillez noter que le stationnement est accessible uniquement aux détenteurs de vignettes, et ce en tout temps.

Merci de votre collaboration

Rappels importants concernant le secrétariat



Les secrétariats de **HDN1 et HDN2** sont ouverts de **7 h 30 à 11 h 30** et de **12 h 30 à 15 h 30**.

Entre 11 h 30 et 12 h 30, les secrétariats sont fermés. Par conséquent, il n'est pas possible de venir chercher votre enfant ni de le reconduire à l'école durant cette période.

Nous vous remercions de planifier vos déplacements en fonction des heures d'ouverture et de respecter cette consigne afin d'assurer le bon fonctionnement de nos services.

CIRCULATION INTERDITE

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, **il est interdit aux parents et aux visiteurs de circuler dans l'école en tout temps, sauf à compter de 15 h 30**, après le départ des autobus.

ATTENTE ENTRE LES PORTES

Lorsque vous devez venir chercher ou reconduire votre enfant durant la journée, vous devez utiliser la sonnette à l'entrée principale. La secrétaire communiquera avec vous par l'interphone afin de connaître le motif de votre visite.

Pour une arrivée :

- Vous devez demeurer dans le vestibule (entre les deux portes).
- Votre enfant pourra ensuite entrer dans l'école et rejoindre sa classe de façon autonome.

Pour un départ :

- Vous devez patienter dans le vestibule.
- Votre enfant sera appelé et viendra vous rejoindre à l'entrée.

NOUVEAUTÉ : CHARIOT DE DÉPOT ENTRE LES PORTES À HDN1

Afin de faciliter la remise d'objets aux élèves durant la journée, **un chariot sera désormais installé dans le vestibule (entre les deux portes de l'entrée principale).**

Si votre enfant a oublié un objet à la maison ou si vous devez lui remettre du matériel, vous n'aurez qu'à le déposer sur ce chariot.

Fonctionnement :

- Déposez l'objet à remettre à votre enfant (boîte à lunch, gourde, vêtement, matériel scolaire ou autre).
- Identifiez clairement le matériel avec : le nom de votre enfant ; le nom de son enseignante.
- Il n'est pas nécessaire de sonner ni de vous annoncer au secrétariat.

Le matériel sera récupéré et acheminé à l'intérieur de l'école. Les élèves pourront ensuite le récupérer au moment opportun.

Nous vous remercions de votre collaboration et du respect de cette consigne essentielle à la sécurité et au bon fonctionnement de l'école.



Calendrier scolaire et horaire 2026-2027



Harfang des Neiges
114, 1^{er} avenue
Storeham & Trunkbury, Québec, G3C 0L5
Téléphone : 418 634-5546
harfangdesneiges@csf-qc.ca
www.harfangdesneiges.com/qc/qc.ca

CALENDRIER SCOLAIRE ET DE TRAVAIL 2026-2027
Présoilaire – primaire

AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th
10	11	12	13	14	8 th	9 th	10 th	11 th	12 th	6 th	7 th	8 th	9 th	10 th	9 th	10 th	11 th	12 th	13 th
17	18	19	20	21	14 th	15 th	16 th	17 th	18 th	12 th	13 th	14 th	15 th	16 th	16 th	17 th	18 th	19 th	20 th
24	25	26	27	28	21 st	22 nd	23 rd	24 th	25 th	19 th	20 th	21 st	22 nd	23 rd	23 rd	24 th	25 th	26 th	27 th
31 st					28 th	29 th	30 th			26 th	27 th	28 th	29 th	30 th	30 th				
3 jours					20 jours					20 jours					20 jours				
DÉCEMBRE					JANVIER					FÉVRIER					MARS				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th
7 th	8 th	9 th	10 th	11 th	4 th	5 th	6 th	7 th	8 th	8 th	9 th	10 th	11 th	12 th	8 th	9 th	10 th	11 th	12 th
14 th	15 th	16 th	17 th	18 th	11 th	12 th	13 th	14 th	15 th	15 th	16 th	17 th	18 th	19 th	15 th	16 th	17 th	18 th	19 th
21	22	23	24	25	18 th	19 th	20 th	21 st	22 nd	22 nd	23 rd	24 th	25 th	26 th	22 nd	23 rd	24 th	25 th	26 th
28	29	30	31	25 th	26 th	27 th	28 th	29 th						29	30	31			
13 jours					18 jours					19 jours					15 jours				
AVRIL					MAI					JUIN					LÉGENDE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V					
1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	3 rd	4 th	5 th	6 th	7 th	1 ^{er}	2 nd	3 rd	4 th	5 th	Journées pédagogiques				
5 th	6 th	7 th	8 th	9 th	10 th	11 th	12 th	13 th	14 th	7 th	8 th	9 th	10 th	11 th	Congés statutaires				
12 th	13 th	14 th	15 th	16 th	17 th	18 th	19 th	20 th	21 st	14 th	15 th	16 th	17 th	18 th	Semaine de relâche				
19 th	20 th	21 st	22 nd	23 rd	24 th	25 th	26 th	27 th	28 th	21 st	22 nd	23 rd	24 th	25 th	Journées pour fermeture et cas de force majeure ou autre (S)				
26 th	27 th	28 th	29 th	30 th	31 st					28	29	30			100 ^{ème} journée - 25 janvier 2027				
20 jours					17 jours					15 jours									

DATES IMPORTANTES

Assemblée générale des parents : 3 septembre 19 h

Photo scolaire : 30 septembre

Bulletins :

- 1^{er} bulletin - 20 novembre
- 2nd bulletin - 12 mars
- 3rd bulletin - 29 juin

Rencontres de parents :

- Présoilaire : 2 septembre 18 h
- 1^{er} cycle : 3 septembre 18 h
- 2^e cycle : 10 septembre 18 h
- 3^e cycle : 10 septembre 19 h

Fin 1^{re} étape - 11 novembre

Fin 2^e étape - 26 février

Fin 3^e étape - 22 juin

HORAIRE DE L'ÉCOLE

	Avant-midi	Après-midi
Présoilaire :	7 h 50 à 11 h 22	12 h 50 à 13 h 54
Primaire :	7 h 50 à 11 h 22	12 h 50 à 15 h 22
Récréations :	9 h 56 à 10 h 16	13 h 56 à 14 h 16

RETARD OU ABSENCE

École
418 634-5546

Service de garde
418 634-5547

Pour motiver un retard ou une absence, en tout temps, veuillez nous informer par :

- Motus portail
- Téléphone

Visitez notre section Emploi et stages pour voir nos offres d'emploi et vous inscrire à notre alerte.

Centre de services sociaux des Premières-Seigneuries Québec

Horaire de l'école

- **Présoilaire : 7h45 à 11h22 et 12h50 à 13h54**
- **Primaire : 7h50 à 11h22 et 12h50 à 15h22**

Assemblée générale des parents



Nous vous invitons à l'assemblée générale des parents qui aura lieu le jeudi 3 septembre 2026 à 19 h au gymnase de HDN1. Cette rencontre vise notamment à élire les représentants-parents qui siégeront sur le conseil d'établissement pour l'année 26-27.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2025
4. **Présentation du rapport annuel 2025-2026** du conseil d'établissement
5. **Présentation générale du rôle et des responsabilités** du conseil d'établissement
6. **Procédure d'élection** aux postes de représentants des parents au conseil d'établissement
7. Élection aux postes de **représentants (3) des parents au conseil d'établissement** (3 postes de 2 ans)
8. Élection au poste de **représentant au comité de parents** du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (parmi les représentants des parents au conseil d'établissement)
9. Désignation d'un **substitut au comité de parents**
10. **Formation d'un organisme de participation des parents (OPP)**
11. Levée de l'assemblée

Transport scolaire - Bris de services et retards



En cas de bris de services et retard, deux canaux de communication seront utilisés pour vous aviser :

1. **Le service transport vous avisera par message via l'application Clic École.**
2. **Un message sera également diffusé sur la page Facebook de l'école.**

ACTION REQUISE POUR TOUS LES PARENTS : CONSENTEMENT PARENTAL - SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DE GOOGLE

Dans le cadre des activités pédagogiques de l'établissement, plusieurs applications de Google sont utilisées. Les élèves peuvent également être appelés à utiliser certains services supplémentaires de Google, notamment YouTube, Google Maps et Google Photos, afin de réaliser des activités de création de contenus numériques.

Vous pouvez autoriser ou refuser l'accès aux services supplémentaires. Un refus limite l'accès de votre enfant à certains outils numériques utilisés individuellement en classe, sans conséquence sur l'évaluation académique. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps.

Le consentement demeure valide pour toute l'année scolaire, sauf révocation.

Lien pour remplir le consentement parental: CONSENTEMENT PARENTAL - SERVICES SUPPLÉMENTAIRES DE GOOGLE - Harfang-des-Neiges 1 et 2 – Remplir le...¹

Merci de votre collaboration

Bénévoles recherchés



Comme chaque année, nous avons besoin de bénévoles pour la bibliothèque. Que vous ayez une heure ou une journée à offrir, l'école saura profiter avec bonheur de tout ce que vous pouvez lui offrir. Si vous êtes intéressés à donner de votre temps pour l'année en cours, faites-le nous savoir en nous écrivant par courriel à harfangdn@csdps.qc.ca.²

¹https://forms.cloud.microsoft/Pages/ResponsePage.aspx?id=OLgb5Scvi0igxeABn_zzedAypnXsuUNChkcJaieYZkFUQ0dSRVc4SVBJODRMSzg4REc1VE5OUllwUC4u

²<mailto:harfangdn@csdps.qc.ca>

Des récréations beau temps, mauvais temps !



La récréation

À HDN, la récréation et les périodes de jeux extérieurs sont essentielles. Que ce soit à la récréation ou au service de garde, nous tenons à maintenir ces moments dehors le plus souvent possible.

La météo ne freine pas nos jeunes ! Qu'il pleuve ou qu'il vente, ils sont prêts : flag football, soccer, exploration dans les flaques d'eau avec leurs bottes de pluie... et que dire des nouveaux chemins qu'ils créent dans notre carré de sable !

La pluie ne nous arrête pas.

Les sourires non plus.

Les périodes extérieures seront annulées **seulement** en cas : d'averses intenses, d'orages, ou de grands froids.

À HDN, on croit au pouvoir du jeu libre, aux jeux sportifs entre amis.

C'est pourquoi « **on est 100 % RÉCRÉATION !** »

Messages de notre policière école !



Sécurité scolaire : à tous les parents, votre vigilance sauve des vies

Chers parents,

La rentrée scolaire marque le retour de nombreux déplacements autour des écoles. En tant que conducteurs ou piétons, nous partageons tous la responsabilité d'assurer un environnement sécuritaire pour nos enfants.

Les enfants n'ont pas encore tous les réflexes nécessaires pour évaluer les dangers de la route. C'est pourquoi il est essentiel d'anticiper leur présence, de ralentir et de redoubler de prudence, notamment : aux abords des écoles, aux traverses piétonnières, aux intersections et près des arrêts d'autobus scolaires.

Zone scolaire : ralentissez!

- Vous entrez dans une zone où les amendes pour excès de vitesse sont doublées durant les heures scolaires.

Autobus scolaire : arrêt obligatoire...même devant l'école!

- Feux jaunes activés : préparez-vous à vous arrêter;
- Feux rouges clignotants et panneau d'arrêt déployé: vous devez vous arrêter à plus de 5 mètres de l'autobus, même s'il est stationné directement devant l'école (sauf s'il y a un terre-plein qui sépare les voies);
- C'est une infraction de redémarrer votre véhicule pendant que ce panneau est encore en fonction. Vous ne pouvez redémarrer que lorsque les feux rouges sont éteints et après vous être assuré qu'aucun enfant n'est en danger;
- Ce comportement est fréquent et met les enfants en danger. Sanction: Amende entre 200\$-300\$ à laquelle s'ajoutent des frais et 9 points d'inaptitude;

Traverses piétonnières et passages pour écoliers

- Vous devez céder le passage à tout piéton qui traverse ou manifeste clairement l'intention de le faire (signe de la main, contact visuel, attente sur le trottoir);
- Soyez attentif aux brigadiers scolaires et respectez leurs signaux.

Distraction au volant = danger

- Un simple regard vers votre téléphone ou tout autre appareil électronique peut faire toute la différence entre un trajet sécuritaire et une tragédie. Restez concentré sur la route, surtout près des écoles.

Stationnement sécuritaire

- Ne vous stationnez pas dans les zones interdites, même pour un court moment. Ne bloquez ni les trottoirs, ni la vue des piétons ou des enfants.

Nos agents seront présents dans les zones scolaires en début d'année pour assurer la sécurité de tous. Merci de faire votre part et d'adopter des comportements responsables.

La Sûreté du Québec vous souhaite une bonne rentrée !



AVEC VOUS
POUR VOUS

La minute policière
Capsule informative à l'attention des élèves du secondaire

SPÉCIAL SCOOTER

Code de la sécurité routière Quelques équipements obligatoires pour le cyclomoteur.
Veuillez consulter le Code de la sécurité routière (CSR) pour tous les détails. En cas de disparité, ce dernier prévaut.

Une modification au cyclomoteur dans le but d'augmenter les performances est susceptible d'en modifier la nature. Cela pourrait avoir comme conséquence d'en faire une motocyclette. Dans cette situation, l'immatriculation et la classe de permis nécessaires à la conduite seraient différentes.

Un feu rouge et un feu de freinage rouge. 151\$ (Article 230 CSR)

Clignotants arrière (obligatoires rouges ou jaunes) 151\$ (Article 235 CSR)

Système d'échappement conforme aux normes 275\$ (Article 234 CSR)

Système de freins (Sur les roues avant et arrière) 151\$ (Article 234 CSR)

Un rétroviseur de chaque côté 131\$ (Article 231 CSR)

Un phare blanc à l'avant 151\$ (Article 230 CSR)

Clignotants avant (jaunes ou blancs) 151\$ (Article 235 CSR)

Modifications au châssis ou de la carrosserie 275\$ (Article 234 CSR)

Des pneus conformes 275\$ (Article 230 CSR)

Lorsque les équipements obligatoires sont manquants ou non conformes, un constat d'infraction est remis au propriétaire du cyclomoteur.

Le Code de la sécurité routière prévoit que

Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 ans qui conduit un cyclomoteur de transporter un passager. 151\$ (Article 463 du Code de la sécurité routière)

Toute personne prenant place sur un cyclomoteur doit porter un casque protecteur conforme aux normes. 275\$ (Article 464 du Code de la sécurité routière - 3 ans et plus d'expérience)

Le conducteur d'un cyclomoteur doit porter une protection visuelle lorsque qu'il circule où la limite de vitesse maximale est supérieure à 50 km/h. (Un casque protecteur muni d'une visière et adéquatement porté est une protection visuelle) 131\$ (Article 464 du Code de la sécurité routière)

Le conducteur d'un cyclomoteur doit circuler assis sur son siège et tenir constamment le guidon. 151\$ (Article 477 du Code de la sécurité routière)

Le conducteur d'un cyclomoteur doit à tout moment maintenir allumé le phare blanc de son véhicule. 111\$ (Article 462 du Code de la sécurité routière)

Les conducteurs de cyclomoteurs qui circulent en groupe de deux ou plus doivent adopter la formation en zigzag. 151\$ (Article 465 du Code de la sécurité routière)

Les amendes indiquées visent des personnes mineures.

Tu veux parler avec le policier intervenant en milieu scolaire de ton école?
Demande simplement à un professionnel de ton école d'organiser une rencontre.

Service de garde



Nouveauté cette année !

Chaque mois, nous afficherons les planifications mensuelles des éducateurs du service de garde en milieu scolaire, près des tableaux de l'entrée.

En continuité avec l'application de notre programme d'activités, vous pourrez découvrir les différents thèmes ainsi que les activités qui seront offertes à vos enfants durant leur temps au service de garde.

Chaque semaine, les enfants auront la possibilité de choisir parmi une variété d'activités. Bien que certains ateliers soient offerts sur la période du dîner, les activités nécessitant davantage de préparation, de matériel ou d'organisation seront généralement proposées en fin de journée afin de favoriser leur réalisation dans les meilleures conditions.

Journées pédagogiques

Lundi le 31 août vous recevrez par courriel les liens pour l'inscription pour l'année scolaire. Les inscriptions auront lieu du 31 août au 4 septembre.

Surveillez vos courriels ! et peut-être vos indésirables....

Nous joindre



- Téléphone : 418 634-5546
- Courriel de l'école: harfangdn@cssps.gouv.qc.ca³
- Courriel du service de garde: harfangdn.servicedegarde@cssps.gouv.qc.ca⁴
- Visitez-nous sur le web en accédant au www.harfangdesneiges.cssps.gouv.qc.ca⁵
- Nous vous invitons aussi visiter notre page Facebook ⁶

³<mailto:harfangdn@cssps.gouv.qc.ca>

⁴<mailto:harfangdn.servicedegarde@cssps.gouv.qc.ca>

⁵<https://harfangdesneiges.cssps.gouv.qc.ca/>

⁶<https://www.facebook.com/profile.php?id=100057502026766>